

Résolution sur la prise en compte du genre dans les discussions climatiques

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

- RAPPELANT** la compétence de la Commission de la coopération et du développement dans les domaines relatifs au développement durable notamment pour les questions liées aux changements climatiques ;
- RAPPELANT** La résolution sur les changements climatiques proposée par la dite Commission, lors de la 41ème Session de l'APF ;
- RAPPELANT** que la 21ème Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (dite la Convention) aura lieu du 30 novembre au 11 décembre prochain ;
- PRÉOCCUPÉ** par les analyses des rapports du groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) et par les conséquences désastreuses d'une augmentation de la température de la planète au-delà de 2° C d'ici 2100 ;
- RAPPELANT** que les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique, tant face aux événements météorologiques extrêmes, qu'au quotidien, étant confrontées, en conséquence de la sécheresse ou des inondations, à l'alourdissement des tâches au service de la famille qui incombent encore le plus souvent aux seules femmes et filles ;
- RAPPELANT** qu'elles jouent néanmoins un rôle essentiel dans la lutte contre ces changements climatiques, en tant qu'actrices du développement et de l'innovation, notamment en adoptant des techniques et technologies qui contribuent à l'atténuation ainsi qu'en participant à la définition de projets d'adaptation efficaces ;
- CONSIDÉRANT** l'importance de la cohérence entre d'une part des politiques relatives à la lutte contre le changement climatique appelant à la participation équilibrée des hommes et des femmes au processus découlant de la Convention, et d'autre part des dispositions d'instruments internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ;
- RECONNAISSANT** les premières décisions adoptées ces dernières années pour promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes et l'égalité des sexes dans le cadre des politiques relatives au climat ;

CONSTATANT que, malgré ces progrès, les femmes restent sous représentées dans tous les aspects du processus découlant de la Convention ;

CONSTATANT également que les interactions entre les retombées positives qui résulteraient d'une plus grande autonomisation des femmes et l'adaptation comme la réduction des situations de vulnérabilité au changement climatique devraient être pris en compte par l'ensemble des pays et intégrés dans les politiques nationales et internationales ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

DEMANDE aux parlementaires francophones présents à la 41^{ème} Session de l'APF de relayer et de diffuser, au sein de leur parlement, cette résolution afin de sensibiliser la classe politique à l'intégration de l'approche genre dans le domaine du climat et de l'énergie ;

INVITE les États et gouvernements membres de la Francophonie à sensibiliser leurs citoyens aux conséquences spécifiques du changement climatique sur les femmes et à encourager et valoriser les contributions et initiatives positives de ces dernières, participant à l'atténuation et l'adaptation, aux niveaux local et national ;

RECOMMANDE aux États et gouvernements membres de la Francophonie de mesurer les retombées positives du renforcement de l'égalité des sexes et de la réalisation des droits des femmes dans leurs politiques nationales relatives au climat ainsi que dans les différents volets de l'accord de la Convention à finaliser en décembre ;

RECOMMANDE aux États et gouvernements membres de la Francophonie d'intégrer une perspective de genre et de budgétisation sensible au genre dans leur politique nationale tout comme dans le prochain accord concernant la Convention ;

ENCOURAGE les États francophones à déployer tous les efforts nécessaires pour améliorer la participation des femmes au sein des délégations et de tous les organes créés en vertu de la Convention ;

SOUTIENT ET ENCOURAGE les actions de plaidoyer de l'OIF visant à intégrer le genre et la budgétisation sensible au genre et les bénéfices réels attendus de l'autonomisation des femmes dans les discussions climatiques en vue de la COP 21 ;

DEMANDE également à l'OIF de créer des outils pour aider les gouvernements francophones à intégrer le genre dans les politiques et stratégies climatiques.